

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau nature et territoires

**Arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres
du comité permanent de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Lille-Lesquin**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 571-16 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, monsieur Georges-François Leclerc ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 9 juin 2022 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 portant création, composition et nomination des membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2023 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le remplacement de monsieur Marc-André Gennart par madame Magali Huchette à partir du 17 juin 2023 au sein de SAS aéroport de Lille acté par l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2023 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Considérant la nécessité de modifier les membres du comité permanent au sein de la commission ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 portant création, composition et nomination des membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin est modifié ainsi :

madame Magali Huchette au lieu de monsieur Marc-André Gennart représentant SAS aéroport de Lille,

Article 2 – Le reste de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 portant création, composition et nomination des membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin demeure inchangé.

Article 3 – Dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

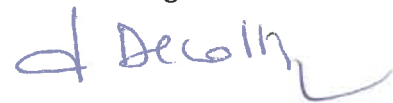
- un recours gracieux peut être déposé auprès de monsieur le préfet du Nord, 12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 Lille Cedex ;
- un recours hiérarchique peut être déposé auprès de monsieur le ministre de la transition écologique - grande arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia - 92055 La Défense ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 cedex Lille.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télérécurrs accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'absence de réponse par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et le délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité permanent.

Fait à Lille, le **11 JUIL. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Fabienne Decottignies

Annexe : liste des membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Lille-Lesquin (1 page)

*Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres
du comité permanent de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Lille-Lesquin*

Les membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Lille-Lesquin sont :

- Au titre du collège des représentants des professions aéronautiques :

Titulaires	Suppléants
Magali Huchette sas aéroport de Lille	Yves Coquerelle sas aéroport de Lille
José Poughon club aérien de Lille métropole (CALM)	Vincent Stubbe avia partner
Patrick Piquet union départementale des syndicats f.o	Gauthier Sturtzer union départementale des syndicats cgt
Alexandre Vancopenolle syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA)	Mériem Touisi air france

- Au titre du collège des représentants des collectivités locales :

Titulaires	Suppléants
Luc Foutry conseil régional Hauts-de-France	Alain Duthoit commune de Bourghelles
Charlotte Parmentier-Lecocq conseil départemental du Nord	Francis Lefebvre commune de Camphin en Pévèle
Luc Monnet syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) grand sud de Lille	Régis Bué syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) grand sud de Lille
Damien Castelain métropole européenne de Lille (MEL)	Pierre-Henri Desmettre métropole européenne de Lille (MEL)

- Au titre du collège des représentants des associations :

Titulaires	Suppléants
Dominique Struyve association « urbanisme et environnement »	Sophie Lambert association « urbanisme et environnement »
Valérie Morillon association « de défense contre les nuisances aériennes de Lille Lesquin » (ADNA 2L)	Serge Piens comité de quartier du burgault
Vincent Thomy fédération « Nord nature environnement »	Francis Vandenberghe fédération « Nord nature environnement »
Marie-Annick Mornioli association « les amis de Bouvines »	Antoine Pacini association lorival

Vu pour être annexé
à mon arrêté du **11 JUIL. 2023**

Fait à Lille, le **11 JUIL. 2023**
Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Fabienne Decottignies